

La lettre des services de l'État

Janvier à Juin 2014 - n° 10

Sommaire

► 1 an de mesures pour l'emploi	2
Retour sur le réseau Insertion par l'Activité Économique	2
L'aide personnalisée au retour à l'Emploi	3
Présentation du dispositif Emplois Francs	4
Forum pour l'emploi au salon de l'agriculture	5
Bilan chiffré des contrats aidés	5
► Cohésion sociale	6
Chikungunya : embauche de VSC	6
Rencontre avec les maires sur les rythmes scolaires	7
Mission académique École-Entreprise	7
Mise en œuvre du plan jeunesse	8
Refonte de l'éducation prioritaire	9
Formation civique et républicaine aux futurs citoyens	10
Un guide d'accessibilité dans les manifestations sportives	10
Les éducateurs sportifs et les établissements d'APS	11
► Développement durable et endogène de l'île	12
Perspectives pour la filière de la canne	12
Élevage et végétaux : politique sanitaire rénovée	13
Installations classées pour la protection de l'environnement	14
Plan national pour la sauvegarde de nos espèces	15
Les sentiers littoraux	16
► Modernisation de l'état	17
Recensement électronique dans 8 communes	17
La démarche stratégique de la DRFIP pour 2013-2018	17
Engagement qualité et labellisation Marianne	18
Révision foncière pour les locaux professionnels	19
► Culture et patrimoine	20
Entretien et diffusion des arts plastiques	20
Valorisation des épaves historiques	21
Parcours du Patrimoine du Fort St-Louis	22
Centenaire de la 1 ^{ère} guerre mondiale	23
► Sécurité	24
Prévention des risques et gestion des crises	24
► Portrait	25
Métier d'inspecteur de la sécurité des navires	25
► Carnet	26
► Agenda	27

Édito

Les mesures du pacte de responsabilité et de solidarité se déploient en Martinique comme partout ailleurs en France. Avec ce pacte, ce sont 40 milliards d'euros qui seront mobilisés au profit des entreprises, des ménages et de l'emploi dans nos territoires.



Les entreprises de Martinique sont naturellement concernées par l'ensemble des mesures nationales mais aussi par le volet outre mer de ce pacte dont les contours commencent à être connus.

Ainsi aux mesures déjà arrêtées sur le CICE, porté à 6 % cette année, et sur la réduction des charges sociales et fiscales ainsi que les premiers trains de décision en matière de simplification, viennent s'ajouter notamment un effort particulier sur le CICE pour les entreprises d'outre mer qui sera porté à 9 % de la masse salariale en deux ans, ainsi que diverses mesures fiscales. Ce sont au total 400M€ qui seront ainsi mobilisés au profit de la compétitivité de nos entreprises ultra marines.

Ces mesures viennent s'ajouter aux possibilités offertes en matière d'emplois aidés dans le secteur marchand. Près de 35 % des emplois d'avenir sont prescrits au profit des entreprises de la Martinique, soit au 30 juin 659 jeunes qui ont trouvé un travail par ce biais. Ces chiffres viennent s'ajouter au 328 CAE-DOM, les contrats aidés classiques aux conditions d'âge plus ouvertes, ainsi qu'aux contrats de génération, qui permettent de transmettre un savoir faire entre un sénior et un junior ou encore de transmettre son entreprise, et aux emplois francs conclus au profit de jeunes issus des quartiers prioritaires.

Nous reviendrons très largement sur ces mesures, et d'autres, dès la rentrée de septembre au niveau de chaque sous préfecture pour que tous les chefs d'entreprise soient pleinement informés des efforts faits pour leur compétitivité quelque soit la taille de l'entreprise. Il est attendu en contrepartie que ceux ci utilisent toutes les opportunités offertes pour créer de l'emploi, investir et agir en faveur du pouvoir d'achat. C'est tout le sens du pacte de responsabilité.

Quant aux ménages de Martinique, ils vont bénéficier aussi des mesures prises en faveur du pouvoir d'achat des familles les plus modestes. En effet, la revalorisation des prestations sociales et des petites retraites, la baisse de l'impôt sur le revenu pour les plus bas revenus imposables ou encore l'impact des baisses de charge sur le pouvoir d'achat seront naturellement applicables ici.

Les services de l'État, au premier rang desquels la direction des entreprises (DIECCTE) et la direction des finances publiques (DRFIP) sont pleinement mobilisés pour la réussite de ces mesures et pour apporter aide et conseils aux entreprises de Martinique y compris, bien entendu pendant les mois de juillet et août !

Vous trouverez aussi dans cette lettre de nombreux articles qui témoignent des actions conduites dans de très nombreux domaines.

Laurent PRÉVOST,
Préfet de la Martinique.

UN AN DE MESURES POUR L'EMPLOI

2013 a été particulièrement marquée par une mobilisation très forte des services de l'État en faveur de l'emploi. Cette mobilisation est renouvelée en 2014. À travers ce dossier, il s'agit de mettre en valeur des actions, ayant eu cours depuis 2013, et aussi de mettre l'accent sur ces dispositifs que doivent maîtriser les employeurs pour accéder à l'embauche de nouveaux collaborateurs. Bilan et zoom sur ces dispositifs.

L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE : UN VIVIER DE RESSOURCES HUMAINES ET DE COMPÉTENCES POUR LES ENTREPRISES

L'insertion par l'activité économique a un rôle essentiel dans notre région. Elle permet à des personnes sans emploi, connaissant des difficultés sociales et professionnelles, de bénéficier de contrats de travail pendant une durée maximale de deux ans en vue de faciliter leur insertion.

Le support de l'insertion par l'activité professionnelle permet non seulement de renouer avec le monde du travail, mais aussi d'acquérir de nouveaux savoirs faire, savoirs être et qualifications. Elle constitue un moyen privilégié pour le public le plus éloigné de l'emploi de s'approprier ou de se réapproprier les contraintes d'une activité professionnelle et de bénéficier d'un accompagnement professionnel et social en vue de leur embauche.

En décembre 2013, notre région comptait **63 Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE)**. Elles ont accueilli 3600 salariés en insertion en 2013.

Depuis 2014 l'État finance ces structures à hauteur de 8M € : 6M € au titre du budget Insertion par l'Activité Économique ; 2M€ au titre des CUI-CAE dans les ateliers chantiers d'insertion au cours du 1er semestre.

En 2013, 28% des bénéficiaires ont accédé à un emploi.

Les secteurs d'activité des ateliers chantiers d'insertion et des entreprises d'insertion sont diversifiés : agriculture, maraîchage, bâtiment et travaux publics, aménagements paysagers, nettoyage industriel, services à la personne, boulangerie mais aussi audiovisuel, réhabilitation et valorisation du patrimoine architectural et culturel, etc.



LES SIAE, DES PARTENAIRES
POUR REMPORTER DE NOUVEAUX MARCHÉS

Qui sont les SIAE ?

- 20 entreprises d'insertion (EI) conventionnées,
- 1 entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) conventionnée pour accompagner au moins 60 salariés en insertion en équivalent temps plein,
- 11 associations intermédiaires (AI), qui ont réalisé 454 202 heures de mise à disposition représentant 604 postes,
- 30 ateliers et chantiers d'insertion (ACI).

Contact :

DIECCTE: Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Sylvie TOURNOIS - Accès et retour à l'emploi - Service public de l'emploi

05 96 71 15 38

sylvie.tournois@dieccte.gouv.fr

Maryse DUGUET - Insertion par l'activité économique - Contrats aidés

05 96 71 15 25

maryse.duguet@dieccte.gouv.fr



Un parcours vers l'emploi :

Chrystel FERNE a été recrutée en décembre 2012 par CAID PATRIMOINE au sein de l'atelier chantier d'insertion « Les Ruines du Figuier » qui contribue à la réhabilitation et à la valorisation des ruines de Saint-Pierre. Âgée de 28 ans, depuis l'obtention d'un BEP de secrétariat et une formation non diplômante dans le secteur sanitaire et social, Mme FERNE était sans emploi, hormis 18 mois en contrat aidé en espaces verts au sein de deux collectivités.

Cette première année de travail et d'accompagnement social et professionnel au sein de l'atelier chantier d'insertion a permis à Mme FERNE de définir son projet professionnel (aménagement paysager) et de bénéficier de formations en lien avec ce projet, en complément des savoirs faire acquis directement sur le chantier. Ses compétences et aptitudes, complétées de formations spécifiques au cours de la 2ème année de l'atelier chantier d'insertion, devraient lui permettre d'évoluer vers un poste d'encadrant technique.



L'AIDE PERSONNALISÉE DE RETOUR À L'EMPLOI (APRE)



L'ATTRIBUTION DE CES AIDES

- Reprise d'emploi (CDD, CDI ou contrat aidé).
- Formation (rémunérée ou non, individuelle ou collective).
- Créant ou reprenant une entreprise.

PRISE EN CHARGE

- les frais de déplacement ;
- les frais professionnels (hors équipements de sécurité à la charge de l'employeur) ;
- les frais d'obtention du permis B ;
- l'aide à la citoyenneté (assurance automobile et contrôle technique) ;
- les frais liés à la garde d'enfants (quelque soit le mode de garde pourvu qu'il soit agréé) ;
- les frais de déménagement (dans le cas d'une reprise d'un emploi uniquement).

Des aides forfaitaires de 300€ pour la reprise d'emploi et l'entrée en formation ainsi que de 1 000€ pour la création-reprise d'une entreprise.

La loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion, a également institué « l'aide personnalisée au retour à l'emploi » (APRE). Ce dispositif directement inspiré des aides « coup de pouce » mises en place dans le cadre des expérimentations du RSA vise à lever les obstacles ponctuels à la reprise d'activité.

Un dispositif déconcentré et innovant pour gagner en proximité et pertinence.

L'APRE permet de prendre en charge tout ou partie des coûts exposés par un bénéficiaire du RSA lorsqu'il débute ou reprend une activité professionnelle, s'il était préalablement sans emploi ou tirait de son activité des revenus inférieurs à 500 € par mois.

La gestion de cette aide, financée sur le Fonds National des Solidarités Actives (FNSA) est déconcentrée au préfet qui s'appuie sur le réseau des référents uniques des bénéficiaires du RSA. En Martinique, le Conseil général, Pôle emploi et les trois missions locales ont accepté d'intégrer le dispositif.

Les frais peuvent être couverts dans la limite d'un plafond annuel de 3 000€.

Des dotations importantes pour les départements d'outre mer.

Depuis 2011, la Martinique a pu bénéficier de plus de 1,7 M€ de dotations. A ce jour, près de 3 000 aides ont pu être attribuées. Elles concernent à plus de 80 % des femmes et se concentrent essentiellement sur le remboursement des frais de déplacement et d'obtention du permis. Elle a été mobilisée majoritairement à l'occasion d'entrée en formation (50 %), de contrats de travail (30 %) dont 25 % en CDI, de contrats aidés (17 %).

Des évolutions à venir.

Dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté lors du comité interministériel contre les exclusions, le gouvernement a annoncé son souhait de dresser un premier bilan de la mise en œuvre de cette aide. Un groupe de travail doit proposer des pistes pour une plus grande convergence des différents dispositifs mis en place localement et jugés trop disparates.

Contact :

DALI : Direction des Affaires Locales et Intermunicipales - Préfecture de Martinique

Sébastien JAKUBOWSKY

05 96 39 38 22

sebastien.jakubowski@martinique.pref.gouv.fr

LES EMPLOIS FRANCS :

L'ÉTAT ET LE CONSEIL RÉGIONAL COFINANCENT

Le 20 janvier dernier, le préfet et le président du conseil régional ont signé une convention de partenariat pour le cofinancement du dispositif expérimental des Emplois Francs lancé en 2013 par le ministre François LAMY, en faveur de l'emploi des jeunes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Parce que dans les quartiers prioritaires, le taux de chômage des jeunes est 2,5 fois plus élevé que la moyenne nationale, le Gouvernement a décidé de mobiliser des moyens supplémentaires venant compléter l'important dispositif d'aides pour faciliter l'accès à l'emploi des jeunes constitués des emplois d'avenir et des contrats de génération.

Rappel du dispositif

Objectif : Faciliter l'embauche en CDI de jeunes de moins de 30 ans, qualifiés ou non, vivant dans un quartier situé en ZUS.

Bénéficiaires : Tous les employeurs ou groupement d'employeurs du secteur marchand quel que soit leur lieu d'implantation.

Versement : Aide de l'État de 5 000€ en deux versements de 2 500€ chacun, à la fin de la période d'essai et à l'issue du 10ème mois. En Martinique, aide complémentaire de 5 000€ octroyée par le Conseil Régional.

Un jeune est concerné à condition de :

- être âgé au minimum de 16 ans et avoir moins de 30 ans,
- justifier d'une recherche d'emploi d'une durée de 12 mois au cours des 18 derniers mois,
- résider depuis au moins 6 mois dans une zone urbaine sensible de Fort de France ou le Lamentin.

Une entreprise peut en bénéficier à condition :

- de n'avoir pas, dans les 6 mois qui précèdent l'embauche, procédé à un licenciement économique sur le poste à pourvoir par le recrutement ;
- que le titulaire du contrat n'ait pas appartenu à l'effectif de l'entreprise au cours des six derniers mois précédant la date d'embauche.



Parrainage du 3^{ème} Emploi Franc, au restaurant La Clef Saint Georges au Lamentin

À cette occasion, Laurent PRÉVOST a parrainé le nouvel emploi de « chef de rang » du restaurant La Clef Saint Georges (ex La Plantation) au Lamentin recruté grâce à ce dispositif. Ce qui porte à 3 le nombre d'Emploi Franc signés.

Ces trois jeunes sont tous résidents dans un des quartiers prioritaires de Fort de France.

Le Conseil Régional a souhaité soutenir ce dispositif en complétant l'aide de l'État à hauteur de 5000€ également, ce qui porte en Martinique l'aide à l'emploi franc à 10 000€.

Les objectifs de la Martinique

Fort de France et le Lamentin, deux villes inscrites dans la géographie de la politique de la Ville, sont toutes deux villes expérimentales sur ce dispositif pour faciliter l'accès à l'emploi des jeunes de leurs quartiers. La Martinique a reçu une dotation de 100 emplois francs répartie sur 2013 et 2014.

A cet effet, Pôle Emploi, qui gère pour l'État cette mesure, est à la disposition de tous ceux qui souhaitent en bénéficier pour leurs prochaines embauches. Pôle Emploi et la MILCEM ont les listes et les profils des jeunes de moins de 30 ans qui peuvent bénéficier du dispositif et les employeurs sont invités à se rapprocher de leurs interlocuteurs habituels.

Contacts utiles :

MILCEM
Marie Line COLOMBO
Conseillère relations entreprises
05 96 42 56 01

PÔLE EMPLOI
Annie ZAIRE
Directrice d'agence
05 96 42 56 01

FORUMS POUR L'EMPLOI

SALON REGIONAL DE L'AGRICULTURE / «MOBILISONS LES COMPÉTENCES DE NOS QUARTIERS»



Salon régional de l'agriculture et de l'agro-alimentaire

Les services de l'État se sont fortement impliqués dans la tenue du premier salon régional de l'agriculture et de l'agro-alimentaire organisé par le conseil régional de Martinique en novembre 2013, et notamment sur la problématique emploi.

Étaient ainsi présents en tant qu'exposants la DAAF, la DIECCTE, Pôle Emploi, l'ONF, l'ASP, les deux lycées agricoles et leurs centres de formation pour adultes et apprentis, le CIRAD, et l'animatrice du Réseau Rural Martinique.

Ces services ont ainsi été en mesure de populariser auprès des très nombreux visiteurs les grandes politiques publiques dont ils sont porteurs :

- Soutien à l'emploi et à la compétitivité, avec les différents dispositifs actuellement promus, contrats d'avenir, contrats de génération, crédit d'impôts compétitivité-emploi.
- Offre de formation initiale et continue agricole et agro-alimentaire, promotion des métiers de l'agriculture.
- Politique de l'alimentation et sanitaire pour les animaux et les végétaux, Ecophyto Dom, agro-écologie, agriculture biologique.
- Divers soutiens financiers aux agriculteurs et téléprocédures.
- Politique de protection et de gestion de la forêt.
- Recherche appliquée et transferts de connaissances au bénéfice du secteur agricole, notamment au travers du RITA (Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole).

A la suite de cette initiative, un forum emploi - économie en direction des entreprises de la filière a été organisé le 30 janvier 2014 dans le cadre d'un partenariat DAAF DIECCTE.

Ce partenariat a permis la mise en œuvre fin avril avec Pôle emploi et Cap emploi d'un **plan d'action innovant destiné à faciliter la rencontre de demandeurs d'emploi** préparés à des entretiens d'embauche **avec des entreprises du secteur sur leurs exploitations et sites de production dans les 4 bassins d'emploi de la région.**

En juin 2014, le forum Emploi «Mobilisons les compétences de nos quartiers» a été organisé par l'ensemble des partenaires du Service Public de l'Emploi du Centre.

Il visait l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi de Fort de France et du Lamentin pour la deuxième année consécutive. Allié à un *Job Dating*, 32 entreprises sont ainsi venues proposer 100 postes à 250 jeunes pour les guider dans la construction de leur parcours d'insertion.



Forum Emploi au Stade Pierre Alier le 10 juin 2014

DIECCTE : Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
Patrice PEYTAVIN - Pôle 3E «Entreprises, Emploi, Économie»
05 96 71 15 22
patrice.peytavin@diecccte.gouv.fr

DAAF : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Andreas SEILER - Entreprises et filières
05 96 71 20 26
andreas.seiler@agriculture.gouv.fr

Pôle Emploi
Sarah DRU-SAMSON - Entreprises et recouvrement
05 96 42 68 48
sarah.dru-samson@pole-emploi.fr

BILAN CHIFFRÉ

LES EMPLOIS AIDÉS EN 2013 / 2014

6565 contrats aidés en 2013 :

- 4741 dans le secteur non marchand avec le CUI CAE,
- 720 dans le secteur marchand (CAE DOM),
- 1075 emplois d'avenir,
- 26 contrats de génération,
- 3 emplois francs.

depuis le 1^{er} janvier 2014* :

- 1511 dans le secteur non marchand avec le CUI CAE,
- 328 dans le secteur marchand (CAE DOM),
- 659 emplois d'avenir,
- 7 contrats de génération,
- 33 plans d'actions et 23 accords d'entreprise relatifs au contrat de génération sont enregistrés à la DIECCTE.

* chiffres arrêtés au 4 juillet 2014

COHÉSION SOCIALE

Santé / Rythmes scolaires / École-Entreprise / Jeunes / REP / Citoyenneté / Sport

CHIKUNGUNYA

26 JEUNES VOLONTAIRES DU SERVICE CIVIQUE DANS LA LUTTE



6 des 26 volontaires engagés dans la lutte devant la sous-préfecture de St-Pierre

Face à la recrudescence du nombre de nouveaux cas de Chikungunya en Martinique, l'ARS (Agence Régionale de Santé) et le Conseil Général, ont décidé de renforcer les actions de prévention auprès du grand public, sur la maladie et les moyens de s'en protéger.

Même s'il est admis que les gestes simples de protection contre les piqûres de moustiques et de destruction des gîtes sont connus de tous, la mise en œuvre réelle de ces mesures de prévention n'est pas encore totalement au rendez-vous. Des efforts demeurent encore nécessaires pour franchir le pas et adopter en permanence les bons gestes de prévention.

Dans ce cadre, **26 jeunes Volontaires du Service Civique (VSC) sont recrutés d'avril à octobre, pour sensibiliser et assurer l'information en porte à porte**, dans les quartiers, sur les deux aspects fondamentaux de maîtrise de l'épidémie, que sont la protection individuelle contre les piqûres de moustiques (répulsifs, moustiquaires, etc.) et la suppression des gîtes à moustiques (pots de fleurs, gouttières, bidons...). Dans le cadre de conversations avec les habitants, à domicile, ils diffusent ces messages de prévention et répondent aux différentes questions sur la maladie et les moustiques.

Contact :

ARS : Agence Régionale de Santé
Direction de la veille et de la sécurité sanitaire (DVS2)
Josselin VINCENT - Directeur de la DVS2
05 96 39 42 87 ou 05 96 39 47 00
josselin.vincent@ars.sante.fr
denis.alexis-alphonse@ars.sante.fr

Répartis de façon homogène sur les 4 territoires de proximité (Sud, Centre, Nord Atlantique et Nord Caraïbe) sous la forme d'équipes mobiles, les VSC accompagnent et soutiennent sur le terrain les référents communaux déjà engagés dans la lutte contre l'épidémie de chikungunya.

Pris en charge et encadrés par l'ARS, formés, motivés et disponibles, ces équipes se déplacent dans les communes qui le souhaitent, selon des plannings établis.

C'est une opportunité pour les communes, comme soutien des démarches de prévention déjà engagées, mais également une volonté conjointe de l'ARS et du Conseil Général, de toucher au plus près la population.

Les communes qui souhaitent leur intervention peuvent se rapprocher du service de Lutte Anti-Vectorielle / Démoustication pour tout complément d'information :

Service de LAV / Démoustication :
05 96 59 85 44

Accueil du public :
Le lundi-mardi et jeudi de 8h à 16h
Le mercredi de 8h à 12h
Le vendredi de 8h à 13h

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

RENCONTRE AVEC L'ASSOCIATION DES MAIRES ET LES PARENTS D'ÉLÈVES



À la rentrée 2014, la nouvelle organisation de la semaine scolaire sera appliquée dans toutes les écoles publiques. Catherine BERTHO LAVENIR, rectrice

de l'académie, a souhaité informer les familles pour leur permettre de bien s'y préparer, tout en accompagnant les maires, responsables, pour une part, de la mise en place de cette réforme.

À cet effet, une lettre écrite par Benoit HAMON, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, a été distribuée dans l'académie aux parents d'élèves pour leur préciser les objectifs de cette nouvelle organisation et les bienfaits de cinq matinées d'école. En effet, suite à une année d'expérimentation, le ministre a exposé les bénéfices pédagogiques de la nouvelle organisation du temps scolaire.

Egalement, une rencontre avec les parents d'élèves et les personnels d'encadrement de l'académie a eu lieu au rectorat le 17 mai dernier. La construction d'une école de la réussite pour tous, passe nécessairement par une coopération renforcée avec les parents. La rectrice de l'académie a rappelé le rôle central des parents dans le processus de scolarisation de leurs enfants. Objectif de cette journée orientée sur l'assouplissement des rythmes scolaires (suite au décret du 7 mai 2014) : proposer un espace d'expression, d'échanges, de débats et de partage d'expériences

sur les réalités vécues par chacun. Autre support d'information à l'attention des parents d'élèves, un site d'information permet de consulter les horaires de chacune des écoles pour la rentrée 2014 (5matinees.education.gouv.fr).

En Martinique, les nouveaux horaires sont définitivement validés au cours du Conseil de l'Education Nationale, le 10 juillet 2014.

Parce que le maire est responsable du temps d'activités périscolaire, en prolongement du service public de l'éducation, plusieurs rencontres ont eu lieu avec eux pour faire le point sur la mise en place de la réforme dans les 10 communes entrées dans le dispositif en 2013 ou pour présenter la réforme aux 24 autres communes (le 6 novembre 2013, en présence des services de l'État (DJSCS et DAC)) ; ou encore pour expliquer le décret du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à cette organisation des rythmes scolaires dans les écoles (le 14 mai 2014 en préfecture).

En effet, ce décret proposant des assouplissements à la réforme, une commune et un ou plusieurs conseils d'école peuvent, pour une durée de 3 ans, proposer des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire (5 matinées obligatoires et 3 ou 4 après-midi ; 6h par jour au maximum ; 3h30 au maximum par demi-journée ; 24h par semaine au maximum).

Contact :

Académie de la Martinique

Pierre ZABULON - Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale (DAASEN)

05 95 52 29 82

ce.iema@ac-martinique.fr

MISSION ACADÉMIQUE ÉCOLE-ENTREPRISE

UNE CONVENTION AVEC LE MEDEF

La mission académique École Entreprise de la Martinique s'attache à développer et à valoriser les partenariats entre l'École et le monde économique.

Depuis plusieurs années, de nombreuses initiatives ont permis de tisser, dans la durée, des liens entre les établissements scolaires et les entreprises afin de développer la connaissance réciproque des deux mondes et de faciliter la formation et l'insertion des élèves.

Ce partenariat est inscrit dans les nombreuses conventions cadre signées entre l'Académie et les organismes, les associations, les institutions, tant sur le territoire qu'à l'extérieur de la Martinique. Il est relayé au sein des établissements par des conventions d'actions entre les établissements scolaires et leurs partenaires.

Le calendrier annuel des actions de la mission académique École Entreprise, vise à mettre en lumière les temps forts de ce partenariat.



Dès le début de l'année scolaire, la semaine École Entreprise est organisée en partenariat avec le MEDEF Martinique sur un thème choisi localement.

Cette année encore, le programme de la semaine École Entreprise a répondu aux objectifs fixés par le comité de pilotage sur le thème « International ».

Les acteurs du monde économique, les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques ont œuvré pour que les élèves des ➔

classes de 3^{ème} de collège et les étudiants de BTS du public comme du privé bénéficient de toutes les informations utiles afin de réussir une mobilité internationale.

Au cours de cette semaine École Entreprise, de nombreux intervenants du monde de l'entreprise ont contribué à la réussite des différentes actions proposées.

La semaine de l'Industrie placée en fin d'année scolaire vise à mieux faire connaître l'industrie et ses métiers. Des actions sont d'ores et déjà engagées par l'Académie de la Martinique afin d'anticiper la mise en œuvre du programme piloté par la Préfecture de la Martinique.

Au cours de l'année scolaire, **des forums d'échange et des portes ouvertes** organisés par les établissements scolaires, la semaine du tourisme organisée en partenariat avec le Comité Martiniquais du Tourisme sont autant de manifestations qui consolident la mission académique École Entreprise.

Contact :

Académie Martinique - Inspection académique
Benôit FRICOTEAUX - Inspecteur pédagogique régional, en charge de l'éducation prioritaire
ce.ipr@ac-martinique.fr

PRIORITÉ JEUNESSE

UN PILOTAGE NATIONAL ET RÉGIONAL

L'objectif est « de mieux distinguer les points de rupture qui doivent être traités pour qu'en 2017 les jeunes vivent mieux qu'aujourd'hui. »

La nouvelle politique «**Priorité Jeunesse**» a été adoptée lors du Conseil interministériel de la Jeunesse (CIJ) du 21 février 2013.

Cette politique qui s'inscrit dans le temps, s'articule autour de **13 chantiers prioritaires, déclinés en 47 mesures concrètes**, qui seront mises en œuvre à partir de 2013.

Certaines mesures conservent un pilotage national, d'autres doivent trouver leur déclinaison au niveau régional.



En Martinique, 8 chantiers ont été retenus en priorité :

- **Promouvoir la réussite** de tous les jeunes en luttant contre le décrochage (Éducation nationale).
- **Améliorer la santé** des jeunes et favoriser l'accès à la prévention et aux soins (ARS).
- **Favoriser l'accès à l'emploi** des jeunes et sécuriser le parcours d'insertion sociale et professionnelle (DIECCTE).
- **Favoriser le parcours de réinsertion** des jeunes détenus ou faisant l'objet d'une mesure judiciaire (PJJ).
- **Favoriser l'accès des jeunes au sport, à l'art, à la culture** et à une offre audiovisuelle et numérique (DAC).
- **Développer la culture numérique** et l'accès des jeunes aux métiers de l'internet (Éducation nationale).
- **Accroître et diversifier la mobilité européenne** et internationale des jeunes (DJSOS).
- **Promouvoir et valoriser l'engagement** des jeunes (DJSOS).

Chacun des chantiers sera suivi dans sa phase opérationnelle par un service de l'État référent et fera l'objet d'une large concertation au niveau territorial. Ce plan a vocation à fédérer l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs concernés par la problématique de jeunesse.

L'enjeu majeur de ces mesures est bien : « **la prise en compte de la particularité des trajectoires des jeunes en temps de crise.** »

Ceci afin de répondre aux difficultés rencontrées par ceux-ci dans leurs parcours scolaire, leur insertion profes-

sionnelle, en tenant compte des répercussions que ces difficultés peuvent avoir sur leur bien-être, leurs conditions de vie, leurs pratiques culturelles, leurs engagements ».

Contact :

DJSOS : Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Martinique
Jean-Louis ALCAÏDE
05 96 66 35 34
jean-louis.alcaide@drjsos.gouv.fr

REFONTE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

INSTALLATION DES RÉSEAUX D'ÉDUCATION PRIORITAIRES «PRÉFIGURATEURS»

À partir de la rentrée 2014, suivant une perspective d'extension progressive, la Martinique comptera trois réseaux d'éducation prioritaires « préfigurateurs » (REP+) structurés autour des collèges Aimé CÉSAIRE (Fort-de-France), Dillon 2 (Fort-de-France) et Emmanuel SALDÈS (Sainte-Marie). En visant la réduction des inégalités sociales et territoriales, la refonte de la politique de l'éducation prioritaire constitue un objectif majeur de la loi de refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013.

Les acteurs du terrain et les partenaires de l'académie ont confirmé l'importance de la refonte de la politique d'éducation prioritaire pendant les assises de l'éducation prioritaire tenues dans notre académie en novembre 2013 réunissant près de 200 participants.

Avec l'appui d'un comité de suivi installé en avril 2014 et des corps d'inspection, **les trois REP élaborent leur projet dans le cadre du référentiel** qui leur est proposé, en vue d'une mise en œuvre à compter de la rentrée scolaire 2014.

Il s'agit pour les équipes des réseaux, d'associer étroitement les collèges préfigurateurs, les écoles qui gravitent autour de ces collèges et les partenaires du système éducatif, pour renforcer les chances de réussite de tous les élèves, en particulier, ceux qui relèvent d'un contexte socio-économique défavorable.

Regroupant une quarantaine de membres, ce comité stratégique associe pleinement, sous la présidence de la rectrice de l'académie, l'État, les collectivités, les cadres et acteurs de terrain du système éducatif et les représentants des parents d'élèves.



De nombreux échanges sont actuellement en cours sur l'accompagnement et le suivi des élèves, mais également sur l'exigence d'une formation au plus près des équipes œuvrant de façon collégiale au sein des réseaux ou encore sur le renforcement d'un cadre propice aux apprentissages. Tout en veillant à développer une logique de mutualisation des bonnes pratiques à l'échelle académique, l'esprit d'innovation (pédagogique, organisationnelle, relationnelle, etc.) est au cœur de cette démarche engagée.

En savoir plus ?

Retrouvez les mesures-clés du plan de refondation de l'éducation prioritaire [sur le site du ministère.](#)

Contact :

Académie Martinique - Inspection académique
Benoît FRICOTEAUX - Inspecteur pédagogique régional, en charge de l'éducation prioritaire
ce.ipr@ac-martinique.fr



LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

FORMATION CIVIQUE ET RÉPUBLICAINE AUX FUTURS CITOYENS

Le 8 octobre 2013, à la base navale de Fort-de-France, une cinquantaine de futurs citoyens français originaires des îles voisines ont renforcé leur insertion sociale en participant à une formation civique et républicaine organisée par les Forces Armées des Antilles.

Les FAA, qui mènent déjà de nombreuses actions de diffusion de l'esprit de défense au profit de la communauté éducative, ont touché cette fois une nouvelle frange de la population martiniquaise : **des hommes et des femmes issus de l'arc antillais pour la plupart, qui ont entamé une réelle insertion sociale.**

Âgés d'une vingtaine à une cinquantaine d'années, ces personnes sont unies par la ferme volonté de mieux connaître la République Française, afin de mieux s'y intégrer. Certains sont déjà lauréats du Diplôme en Compétence en Langue – Français, Langue Étrangère (DCL-FLE) qui est obligatoire pour pouvoir prétendre à une future naturalisation.

« **Depuis des décennies, la Défense est un outil d'intégration sociale.** Aujourd'hui, les forces armées des Antilles apportent à un public particulièrement volontaire, les clés indispensables pour comprendre le fonctionnement de nos institutions » témoigne le lieutenant-colonel Alain TISSIER, le référent éducation nationale des forces armées aux Antilles.

« **À partir d'une problématique intégrant Citoyenneté, Défense et Démocratie, nous avons structuré une véritable formation civique particulièrement attendue par ces Français de cœur.** »

Cette action d'apprentissage est inscrite dans les orientations du Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées de la Martinique. Elle est de nature à apporter une plus-value notable et dynamique au renforcement de la diffusion de



Remise des diplômes PRIPI en préfecture

valeurs républicaines. Elle est le résultat d'une coopération étroite entre la préfecture de Martinique, les Forces Armées des Antilles, le Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des Enfants du Voyage (CASNAV) et le Collège Dillon 2. La première conférence de la matinée a d'ailleurs été précédée d'une signature de convention entre Corinne BLANCHOT, sous-préfète à la cohésion sociale et à la jeunesse, le contre-amiral Georges BOSSELUT, commandant supérieur des FAA, Joël CHAMBERTIN, représentant le CASNAV et Didier MARMOT, principal du collège Dillon 2.

Contact :

FAA : Forces Armées aux Antilles
Alain TISSIER - Référent Éducation Nationale
06 96 70 49 05
alain.tissier@ac-martinique.fr

MANIFESTATIONS SPORTIVES

PUBLICATION DU GUIDE D'ACCESSIBILITÉ

Le département de la Martinique est animé d'un nombre important de manifestations à caractère sportif, culturel ou festif.

Cette offre de loisirs doit être accessible aux personnes en situation de handicap et leur garantir un accueil dans des conditions optimales.

En vue de préciser la réglementation en vigueur et de répondre aux difficultés rencontrées pour chaque déficience, la DEAL a élaboré deux documents :

- une plaquette d'information générale à l'attention des collectivités.
- un guide, à l'attention des organisateurs et des exposants, qui regroupe les critères à prendre en compte au travers de préconisations et de fiches techniques illustrées.

Ces deux documents sont téléchargeables sur le site internet de la DEAL.

Contact :

DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Patrick HENRIET
05 96 59 58 67
patrick.henriet@developpement-durable.gouv.fr

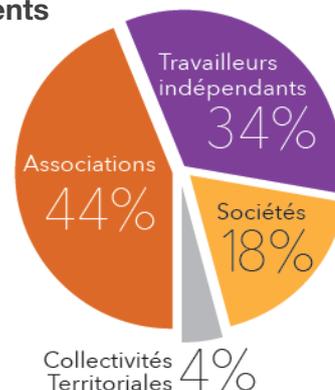
POINT SUR L'ÉDUCATION SPORTIVE

ÉTUDE SUR LES ÉDUCATEURS SPORTIFS ET ÉTABLISSEMENTS D'APS

Point sur l'éducation sportive en Martinique en 2013 à l'aide d'une étude sur les éducateurs sportifs et les établissements d'activités physiques et sportives (APS) réalisée par l'observatoire de la DJSCS de décembre 2013 à mars 2014.

Cette étude permet de dresser un profil des établissements d'APS et des éducateurs sportifs déclarés en Martinique. Les résultats mettent en avant également les activités sportives les plus développées sur le territoire et certaines de leurs spécificités. Le positionnement des éducateurs au regard de l'emploi est détaillé tout comme leurs diplômes et les besoins en qualifications dans ce secteur pour les années à venir en Martinique.

Établissements

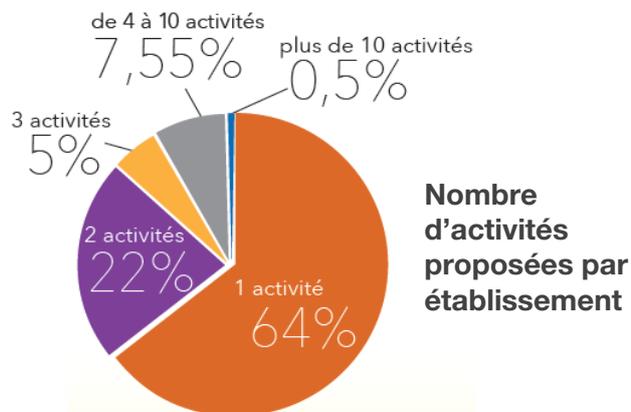
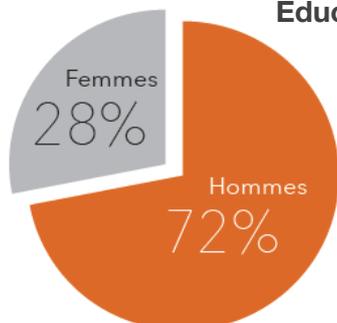


534 établissements déclarés

894 éducateurs ayant une carte professionnelle en cours de validité ou en cours de renouvellement

37 activités proposées en Martinique réparties dans 16 grandes familles

Éducateurs



L'intensification des contrôles de la DJSCS depuis 5 ans influe fortement sur la déclaration des établissements.

79% des établissements sont déclarés depuis 2008.

850 associations sportives sont actives en Martinique

- 59% sur la CACEM
- 21% sur l'Espace Sud
- 20% sur Cap Nord

476 associations ont présenté un dossier CNDS en 2013 (soit 56%)

- 47% sur la CACEM
- 27% sur l'Espace Sud
- 26% sur Cap Nord

Contact :

DJSCS : Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
Charles-Éric PRIVAT
0596663538
0696441557
charles-eric.privat@dirjcs.gouv.fr

Retrouvez l'ensemble des données de l'étude en téléchargeant la brochure depuis [le site de la DJSCS de Martinique](#)

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENDOGÈNE DE L'ÎLE

ASSISES DE LA CANNE

PERSPECTIVES POUR LA FILIÈRE CANNE - SUCRE - RHUM

A l'initiative du préfet et organisées par la DAAF, les Assises de la Canne se sont déroulées le jeudi 13 février dernier à l'auditorium du Crédit Agricole. Cette journée fut l'occasion pour l'ensemble des acteurs de la filière Canne-Sucre-Rhum de Martinique et d'invités de la filière de Guadeloupe, d'échanger sur des problématiques communes.



Il faut rappeler que la filière Canne connaît d'importantes difficultés de production depuis les années 2000 et que l'on constate une régression constante des volumes transformés qui s'explique directement par une baisse du rendement agricole. Les deux dernières récoltes sont d'ailleurs, avec environ 175 000 tonnes, parmi les plus faibles jamais enregistrées, le rendement moyen est ainsi descendu en 2012 et 2013 nettement en deçà des 50 T/ha.

La journée s'est organisée en deux temps. **La matinée a été consacrée à un état des lieux de la filière** (présentation d'éléments de conjoncture sur la filière et un bilan des politiques publiques, présentation de l'importance socio-économique de la filière et de son poids économique) et **l'après-midi fut dédié à deux tables rondes**, l'une sur les enjeux agronomiques et techniques et la seconde sur la stratégie de structuration de la filière.

On note avec satisfaction un affichage non contesté du rôle croissant de l'agronomie dans l'avenir de la production de canne à sucre, dans un contexte d'augmentation des événements climatiques et d'**évolutions réglementaires qui ne vont pas dans le sens du développement de solutions chimiques**. Les pistes de travaux évoqués concernent en particulier l'amélioration variétale ainsi que le décompactage des sols.

Un consensus s'est donc créé sur la nécessité de développer des programmes de recherche et d'expérimentation ambitieux, dans un contexte de fragilité économique de la filière et des centres techniques associés.

Par ailleurs, la problématique du transfert des connaissances aux planteurs et de l'encadrement technique associé a été évoquée. Il apparaît à cet effet nécessaire de **renforcer la compétence des conseillers** pour assurer au mieux le transfert de l'innovation vers l'ensemble des planteurs.

En ce qui concerne la stratégie de structuration de la filière Canne / Sucre / Rhum en Martinique, ont été présentés les premiers résultats d'une étude portant sur la mise en place d'une organisation des planteurs qui devra permettre à terme d'assurer les missions suivantes :

- **Représentation des planteurs de Canne** de Martinique, auprès en particulier des pouvoirs publics, des transformateurs et des organismes de Recherche et Développement ;
- **Préfinancement des intrants** ;
- **Appui technique** auprès des planteurs.

En conclusion, les assises de la Canne ont permis de dresser les perspectives suivantes :

- Nécessité de **renforcer les actions en agronomie** réalisées notamment par le CTCS et de **poursuivre les échanges interDOM** (amélioration variétale, mécanisation mieux adaptée, méthode alternative de désherbage, amélioration de la structure des sols,...).

- Nécessité de **créer une organisation des planteurs** dès 2014.

- Nécessité d'**améliorer l'encadrement technique des producteurs**.

En outre, sont prévus dès 2014 la concrétisation de la stratégie pour le développement de la filière (projet de filière horizon 2020), et le renforcement et le développement des signes de qualité, avec notamment le dépôt d'une demande d'Indication Géographique « Baie du Gallion » auprès de l'INAO.

Contact :

DAAF : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt
Service Entreprises et Filières
Andréas SEILER - Chef du service
05 96 71 20 26
andreas.seiler@agriculture.gouv.fr

UNE POLITIQUE SANITAIRE RÉNOVÉE

ÉLEVAGE ET VÉGÉTAUX - AGRÉMENT MINISTÉRIEL DE LA FREDON ET DU GDS

Les États Généraux du sanitaire ont rassemblé les différents acteurs de la santé animale et végétale en France, dans une réflexion commune sur l'adaptation du dispositif sanitaire national français face aux nouveaux enjeux, dans un contexte d'accélération de la circulation de marchandises, d'animaux, de plantes et d'hommes, où les évolutions climatiques augmentent le risque d'apparition de maladies et où les citoyens sont de plus en plus sensibles à la protection animale et de l'environnement.

L'ordonnance du 22 juillet 2012 a défini le cadre de la mise en œuvre d'une nouvelle organisation sanitaire et le principe de la hiérarchisation des dangers sanitaires. Une série de décrets a précisé en 2012 les modalités d'application.

Trois orientations majeures sont mises en œuvre par ce dispositif :

- le rapprochement des règles sanitaires et du pilotage des politiques dans les domaines animal et végétal,
- la priorisation des moyens et ressources, publics comme privés, mobilisés au service de la prévention, de la surveillance et de la lutte contre les maladies animales et les organismes nuisibles à la santé des végétaux,
- les opportunités de délégation, de façon encadrée, de missions et de tâches particulières de contrôle à des structures régionales professionnelles dont l'objet essentiel est la lutte sanitaire.

Le CROPSAV, Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale, est placé auprès de chaque préfet de région. Il est le « parlement sanitaire » de la région où s'exprimeront les besoins et où s'élaborera la stratégie sanitaire souhaitée par les différents acteurs.

Le CROPSAV remplace ainsi diverses instances de consultation uniquement dédiées à l'examen de textes réglementaires, le Comité consultatif de la santé et de la protection animales (CCSPA), le Conseil consultatif de la protection des végétaux (CCPV), ainsi que les Conseils départementaux de la santé et de la protection animales (CDSPA). En Martinique, il a été installé le 9 décembre 2013.

L'État et les professionnels peuvent s'appuyer pour la prévention, la surveillance et la lutte contre les dangers sanitaires sur des organisations professionnelles qui doivent respecter des critères précis : les organisations à vocation sanitaire (une OVS animale et une OVS végétale par région).

En Martinique, **la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) et le GDS (Groupement de Défense Sanitaire) ont été les seuls candidats et ont été reconnus OVS le 31 mars 2014 par Arrêté du Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt**. Cette reconnaissance prend effet au 1er janvier 2015 pour une période de 5 ans.

Contact :

DAAF : Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service ALIMENTATION (SALIM)
Jean IOTTI - Chef du service
05 96 64 89 66
jean.iotti@agriculture.gouv.fr

Des dangers sanitaires priorisés :

Selon la gravité du risque qu'ils présentent, et la plus ou moins grande nécessité, de ce fait, d'une intervention de l'État ou d'une action collective contre ces dangers, il s'agit de mieux mettre en adéquation les moyens et ressources mobilisés par l'État ou par les organisations professionnelles avec la gravité du risque correspondant. Il est désormais possible de hiérarchiser les dangers sanitaires et en conséquence, les moyens et ressources mobilisés par l'État ou par les organisations professionnelles en fonction de la gravité du risque correspondant.

- **Les dangers de première catégorie** concernent les atteintes graves à la santé publique ou les risques majeurs pour l'environnement ou la mise en cause grave des capacités de production françaises. Ils requièrent, dans un but d'intérêt général, des mesures obligatoires de prévention, de surveillance ou de lutte, prise en charges sur fonds publics.
- **Les dangers de seconde catégorie** concernent des dangers affectant l'économie d'une ou plusieurs filières pour lesquels il peut être nécessaire de mettre en place des programmes collectifs de prévention, de surveillance et de lutte, pouvant bénéficier de subventions.
- **Les dangers de troisième catégorie** appellent des mesures restant dans le champ de l'initiative privée.

L'association sanitaire régionale (ASR) sera créée en 2015 et regroupera les OVS animale et végétale.

Elle définira un schéma régional de maîtrise sanitaire précisant pour l'ensemble des dangers sanitaires quels sont les acteurs en charge de la prévention, de la surveillance et de la lutte, ainsi que les formations nécessaires. Elle propose au MAAP des Programmes Collectifs Volontaires de prévention, de surveillance et de lutte. Ces organismes, Organismes à Vocation Sanitaire et Association Sanitaire Régionale, pourront se voir confier des missions de surveillance et de prévention, dont le financement reposera sur le partage des ressources privées et publiques, en fonction des responsabilités fixées à chacun par l'ordonnance de juillet 2011, et du degré de priorité des dangers sanitaires à prendre en charge. *L'État pourra déléguer à ces organismes des tâches particulières de contrôle dans la mesure où ceux-ci s'inscriront dans une démarche d'accréditation ; la FREDON et le GDS de Martinique ont déjà entamé cette démarche.*

Enfin, il est également prévu le développement de fonds de mutualisation, pouvant bénéficier du soutien financier de l'Europe, et destinés à mieux faire face aux conséquences de ces dangers sanitaires.

RISQUES INDUSTRIELS ET NATURELS

LES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La DEAL a en charge la prévention des risques industriels et naturels sur le territoire de la Martinique. Elle traite également de la thématique « sites et sols pollués ». Au titre du risque industriel, ce sont ainsi plus de 80 établissements qui sont soumis à autorisation préfectorale. 290 établissements relèvent du régime déclaratif mais tous sont suivis et contrôlés par les inspecteurs des installations classées.

Dans ce cadre, **58 contrôles ont été réalisés au cours de l'année 2013**, conformément aux objectifs du programme pluriannuel qui définit les priorités et les règles de périodicité en fonction de l'importance des risques et des rejets dans l'environnement. Ce programme respecte également les priorités d'intervention décidées au plan national.

Ces contrôles permettent de vérifier le respect de la réglementation et conduisent, dans certains cas, au regard des écarts constatés, à des sanctions administratives (arrêté de mise en demeure, arrêté de consignation) et pénales (procès verbal d'infraction ou de délit).

Pour 2013, 21 arrêtés de mise en demeure et 12 procès verbaux ont ainsi été rédigés par les inspecteurs des installations classées.



Lorsqu'il y a création d'un nouvel établissement ICPE ou modification d'un établissement existant, la DEAL assure l'instruction des demandes d'autorisation et le traitement des déclarations. Ceci se traduit par de nouvelles autorisations préfectorales (AP) ou l'actualisation d'AP existantes afin de prendre en compte le nouvel impact sur l'environnement ou l'évolution du risque lié à la nouvelle configuration de l'ICPE.

6 demandes d'autorisation, 23 déclarations et 2 études de dangers ont été traitées en 2013.



Crédit photo : Service Communication SARA

Ce nombre relativement faible de nouvelles autorisations illustre le contexte économique difficile. Toutefois, le nouveau régime d'« enregistrement » qui permet une instruction rapide (5 mois) sans enquête publique, devrait faciliter l'émergence de nouveaux projets. C'est une des illustrations de la politique gouvernementale visant au « choc de simplification » pour les entreprises.

Enfin la DEAL assure l'instruction des plans de préventions des risques technologiques (PPRT). En Martinique, deux sites étaient concernés, le stockage d'explosif de Croix-Rivail dans la plaine de Rivière-Salée dont la procédure a été finalisée en 2012 et celui de la raffinerie. Les enjeux du second étant très importants, les études préliminaires et la concertation avec les acteurs (collectivités, riverains) ont demandé davantage de temps mais désormais, le PPRT SARA – ANTILLES gaz est approuvé, avec en perspective à moyen terme une réduction significative des zones potentiellement impactées grâce à une réduction des risques à la source.

Le service en charge de l'ICPE a donc un rôle déterminant pour prévenir le risque industriel en accompagnant les entreprises dans la recherche d'une protection de l'environnement efficiente.

Il est important que cette problématique soit partagée et comprise du grand public.

C'est la raison pour laquelle ce bilan fera l'objet :

- d'une part d'une présentation en CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques) au sein duquel siègent des représentants des collectivités, des associations de l'environnement et des personnalités qualifiées,
- d'autre part d'une mise en ligne sur le site internet de la DEAL.

Contact :

DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Georges DERVEAUX - Chef du service Risques Énergie Climat
05 96 70 74 72

georges.derveaux@developpement-durable.gouv.fr

SAUVEGARDE DE NOS ESPÈCES

PLAN NATIONAL D'ACTION IGUANE DES PETITES ANTILLES

Liguane des petites Antilles (*Iguana delicatissima*) est une des espèces de reptiles les plus menacées dans le monde. Reconnu en danger d'extinction par l'UICN* fin 2009, cet iguane endémique des petites Antilles est réparti historiquement depuis Anguilla au nord jusqu'à la Martinique au sud. Un plan national de sauvegarde est piloté par la Martinique depuis 2010.



Longtemps chassé pour sa chair et naturalisé, l'iguane des petites Antilles conserve aujourd'hui une forte valeur patrimoniale dans les esprits antillais. Bien que protégée en Martinique depuis 1989, cette espèce est soumise à des pressions anthropiques, comme la destruction et la fragmentation de son habitat naturel, à des facteurs naturels tels que les prédateurs et les aléas climatiques et plus récemment, à l'introduction par l'homme d'une autre espèce : l'iguane commun (*Iguana iguana*) entraînant des risques importants de compétition et d'hybridation.

Le risque réel de disparition de cette espèce endémique des petites Antilles justifie la mise en œuvre d'actions spécifiques pour restaurer ses populations et ses habitats.

Dans le cadre des réflexions issues du Grenelle de l'environnement et pour répondre à ces besoins, un **Plan National d'Actions 2010-2015 en faveur de l'iguane des petites Antilles** a été validé par l'État en 2010.

Ce plan, piloté par la DEAL Martinique et animé par l'ONCFS*, vise à organiser, dans les Antilles françaises, un suivi cohérent des populations de cette espèce, à mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à sa restauration et à celle de ses habitats, à informer les acteurs concernés et le public et à faciliter l'intégration de la protection de l'iguane des petites Antilles dans les activités humaines et dans les politiques publiques.

Le budget quinquennal prévu initialement avoisine un million d'euros sur six années (prenant en compte l'ensemble des salaires des personnels affectés à ce plan et la réalisation d'études scientifiques ou d'actions spécifiques), répartis entre fonds européens, crédits du ministère de l'outre-mer et du ministère de l'écologie.

Les principales actions réalisées à ce jour sont :

- La création et le renforcement d'un réseau de partenaires experts, œuvrant pour la conservation de l'Iguane des Petites Antilles.
- Le déclassement de l'iguane commun en Guadeloupe .
- L'uniformisation des méthodes de suivi des populations d'iguanes et le premier essai de cette méthode sur l'îlet Chancel.
- L'inspection régulière de l'îlet à Ramiers, en collaboration avec le Conservatoire du Littoral propriétaire de cet îlet, afin d'estimer l'état de la population d'iguanes des petites Antilles qui y ont été introduits.

Le comité de pilotage réuni à la Martinique en octobre 2013 a confirmé les actions à développer :

- Une amélioration des connaissances de l'écologie, de la reproduction et du comportement de cette espèce.
- Un renforcement de la communication auprès de tous les publics (institutionnels, population locale, touristes).
- L'identification de nouveaux sites pouvant servir au développement de nouvelles populations (translocations).

*UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

*ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Contact :

DEAL : Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Julien MAILLES - Chargé de mission
«Faune et Flore terrestres»
05 92 71 25 02
julien.mailles@developpement-durable.gouv.fr

LE SENTIER DU LITTORAL

POUR UN ACCÈS À LA MER POUR TOUS

Le sentier du littoral est synonyme de promenades le long de la mer. C'est aussi l'expression d'une politique publique qui garantit l'accès au littoral pour tous. Il s'inscrit par ailleurs dans une démarche partenariale pour une mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et touristique de la qualité du cadre de vie et d'attrait touristique. Mais c'est aussi un véritable support de sensibilisation et de préservation.

Le sentier du littoral désigne l'ensemble du tracé ouvert au public le long de la mer. Il inclut le droit de passage, ouvert aux seuls piétons, sur les propriétés privées grâce à la servitude de passage des piétons le long du littoral (SPPL). Elle est constituée d'une bande de trois mètres de largeur, amputant les propriétés privées riveraines du domaine public maritime, destinée à assurer exclusivement le passage des piétons.

Applicable aux DOM depuis 2010, la SPPL permet d'abord d'offrir à tous l'accès au rivage de la mer et la possibilité de longer le rivage. Elle permet ensuite d'accompagner le développement des sentiers littoraux en Martinique

La Martinique compte environ 55 km de sentiers aménagés soit 15% du littoral. Ambition de l'État : +75km. Il faut rappeler en 2013, l'ouverture des tronçons nord du Diamant sur la côte sud caraïbe et l'inauguration de « la boucle vauclinoise » le 26 juin dernier au Vauclin.



Sentier littoral du Vauclin - Crédits photo : ONF

Contact :

DEAL : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Murièle CICALISE-MONTAISE - Chargée de mission Littoral
05 96 71 25 01
murielle.cicalise-montaise@developpement-durable.gouv.fr



Le Diamant vu depuis le sentier de la Chery - Crédits photo : ONF

Aujourd'hui les sentiers littoraux sont nombreux et implantés sur des terrains appartenant au conseil général, PNRM, Conservatoire du Littoral ou à la CCNM. La multiplicité des acteurs rend ainsi difficile la continuité des tracés.

Dans le but de créer une véritable continuité entre les tracés existants sur l'ensemble du territoire et contribuer au développement du tourisme et des loisirs, l'État entend fédérer ces différents acteurs :

- ONF (Office national des Forêts),
- PNRM (Parc Naturel Régional de Martinique)
- Conservatoire du Littoral,
- Agence des 50 pas géométriques,
- Conseil Régional,
- Conseil Général.

Il entend ainsi associer les acteurs de l'insertion à la construction de ce projet partagé singulièrement en ce qui concerne les marchés publics pour l'entretien, afin de déboucher sur des recrutements de jeunes non actifs des communes concernées.

« La boucle vauclinoise » c'est :

- une boucle de 2h30 inaugurée au quartier Château Paille sur le territoire de la ville du Vauclin le 26 juin dernier ;
- une opération de 65 k€ sous financements de la communauté d'agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM) à hauteur de 15% et de l'Europe (FEADER) pour 85% ;
- une opération coordonnée par la DEAL et sous maîtrise d'oeuvre de l'ONF.

MODERNISATION DE L'ÉTAT

e-Recensement / DGFIP / Label Marianne

RECENSEMENT ÉLECTRONIQUE

UN SERVICE PUBLIC GRATUIT ET SÉCURISÉ EN PLACE SUR 8 COMMUNES

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Dans le cadre de la modernisation de l'État, le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP, ex.DGME) met à la disposition des communes, le recensement en ligne via [le site mon.service-public.fr](http://le.site.mon.service-public.fr).

Ce service innovant est destiné aux français résidant en France et qui souhaitent réaliser en ligne leur recensement citoyen obligatoire.

Il simplifie la vie des usagers et offre de nombreux avantages:

Un service rendu aux usagers :

- une démarche plus simple, plus rapide, sans perte de temps,
- l'opportunité pour les administrés de créer leur compte personnel en ligne pour gérer facilement toutes les démarches administratives sur internet grâce à mon.service-public.fr.

Un service gratuit, sécurisé et facile à mettre en place :

- la démarche en ligne est respectueuse des dispositions prises par la CNIL. Elle est donc aussi sécurisée que la procédure papier,
- les services sont livrés clés en main.

Près de 3200 communes sont raccordées au dispositif, soit 35% de la population.

En Martinique, 8 communes proposent ce service à leurs administrés :

Fort de France, Le Carbet, Le Lamentin, Sainte-Luce, Gros-Morne, Le Robert, La Trinité, Basse-Pointe.



Contact :

FAA : Forces Armées aux Antilles
Centre du service national de Martinique
Maryse JOSEPH - Chargée des partenariats et des relations extérieures
0596 39 58 75 - 0696 22 14 76

ADMINISTRATION «ZÉRO PAPIER»

LA DÉMARCHE STRATÉGIQUE DE LA DGFIP 2013-2018

La démarche stratégique de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) pour les années 2013-2018 s'inscrit dans une trajectoire de modernisation, puisqu'elle poursuit son adaptation aux évolutions de la société à travers ses services numériques.

Il s'agit de répondre aux attentes des citoyens et de ses partenaires en simplifiant les démarches, en développant les services numériques tant pour ses usagers, ses partenaires que pour ses agents, en repensant l'accueil et la proximité, en délivrant un service et une expertise de qualité et en veillant aux conditions de vie au travail des personnels.

Ce projet stratégique a commencé à se décliner au niveau local : ainsi, **des terminaux de cartes bancaires pour le paie-**

ment des impôts équipent désormais les services de la Direction régionale des Finances publiques de la Martinique.

La dématérialisation des échanges de données et de documents avec les collectivités locales permettent d'avancer vers l'administration « zéro papier » dans le secteur public local.

L'accompagnement de la fusion des centres hospitaliers (Trinité, Lamentin,

CHU) au 1er janvier 2013 pour créer le CHU Martinique a permis de renforcer la qualité du service rendu dans le secteur hospitalier en le professionnalisant sur une structure dédiée.

Contact :

DRFIP : Direction Régionale des Finances Publiques - Budget, logistique
Nicolas MEROUX - Chef de service
05 96 59 07 88
nicolas.meroux@dgifp.finances.gouv.fr

LABELLISATION MARIANNE

POINT SUR LA DÉMARCHE QUALITÉ

LAFNOR, organisme certificateur a procédé au contrôle des procédures initiées par les services au titre du respect du référentiel Marianne qui définit un ensemble de 19 engagements portant sur les modalités d'accueil des usagers dans les services publics. Ce référentiel vise à apporter aux usagers d'un service public des garanties sur les conditions et la performance de leur accueil.



L'attribution du label est conditionnée par une évaluation externe, en l'occurrence celle de l'AFNOR (Association Française de NORMALISATION), visant à vérifier le respect des engagements définis par ce référentiel.

Les règles régissant l'attribution du label Marianne par tierce partie ont été validées par la Direction Générale de la Modernisation de l'État (DGME).

LE CONSTAT :

L'AFNOR, présente dans nos murs entre les 2 et le 10 décembre derniers, a visité 12 services :

6 services en quête de confirmation de leur certification :

- le pôle courrier de la préfecture,
- le bureau de la nationalité et des étrangers,
- le bureau de la circulation et des transports,
- l'accueil général de la préfecture,
- l'accueil général de la sous-préfecture du Marin,
- l'accueil général de la direction des affaires culturelles.

6 services nouveaux en quête de certification :

- la sous-préfecture de Saint-Pierre,
- la sous-préfecture de La Trinité,
- la DIECCTE pour son pôle C,
- la DEAL,
- la DAAF
- la DJSCS

La procédure d'évaluation a permis de dégager les points forts de chacun des services, les points sensibles, ainsi que les pistes d'amélioration.

Seuls deux services n'ont pu obtenir leur certification montrant plus de points d'amélioration que de points forts, les autres ont reçu leurs certificats lors d'une cérémonie organisée en préfecture le 24 juin dernier.



Remise des certificats le 24 juin dernier

LES PERSPECTIVES :

Les services relevant de la sphère préfectorale devront passer à la phase supérieure à savoir l'adoption du référentiel qualipref 2.0. Les autres services, ceux qui n'ont pu obtenir le label, et de nouveaux services volontaires seront approchés en vue de l'adoption de la démarche qualité avec en aboutissement la labellisation Marianne.

Contact :

Préfecture de la Martinique

Raphaël SEMINOR - Chargé de mission Modernisation
05 96 39 36 77

raphael.seminor@martinique.gouv.fr

RÉVISION FONCIÈRE

TAXES FONCIÈRES RÉVISÉES POUR LES LOCAUX PROFESSIONNELS

Les valeurs locatives utilisées actuellement pour l'imposition aux taxes foncières datent de 1970 : elles ne reflètent plus la réalité du marché locatif. Le gouvernement en concertation, avec les représentants des associations d'élus locaux, les parlementaires et les organisations professionnelles a validé la nécessité d'une révision.

Il a été décidé de conduire cette révision par étapes, en commençant par les locaux professionnels (3,3 millions de locaux).

L'article 34 de la loi de finances rectificative pour 2010 (du 29 décembre 2010) décrit l'intégralité du dispositif de révision des valeurs locatives des locaux professionnels. Les travaux préparatoires ont débuté dès 2013.

Les principes de la révision foncière :

- Abandon de la notion de local type.
- Découpage des départements en secteurs d'évaluation représentant un marché locatif homogène.
- Mise en place d'une grille tarifaire par catégorie de local. La valeur locative est obtenue en multipliant le tarif par la surface pondérée du local, éventuellement corrigé d'un coefficient de localisation.
- Une collecte des informations auprès des propriétaires. Une exploitation des données effectuée par la DGFIP à partir desquelles un projet d'évaluation est élaboré: découpage des départements en secteurs, tarifs par catégorie de local...
- Les projets de la DGFIP seront soumis aux commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels. Ces commissions arrêteront les nouveaux paramètres d'évaluation après avis des CIID ou CCID.

C'est une réforme à produit constant (en l'absence de modification des taux par les collectivités). Il n'y a pas d'effet



redistributif de la révision entre les locaux professionnels et les locaux d'habitation. Un dispositif de lissage des évolutions de cotisation a été instauré par la loi de finances rectificative du 16 août 2012 pour éviter des distorsions trop importantes.

Une révision applicable pour la première fois en 2015 avec une réception des premiers avis au 4ème trimestre 2015.

En février 2014, les Ministres ont décidé le report de la création des commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels (CDVLLP) et des commissions départementales des impôts directs locaux (CDIDL) fixée dans le décret du 7 novembre 2013 chargées de valider les projets présentés. Il s'agissait de répondre à la demande très forte des élus qui estimaient ne pas être en mesure de participer aux commissions délibératives début 2014 compte tenu des échéances électorales. Ce report a eu des conséquences sur les travaux de la révision foncière des locaux professionnels qui sera finalement mise en œuvre en 2016.

Au niveau local, depuis la clôture des élections municipales du mois de mars de cette année, la désignation des membres des commissions, à la fois représentants des élus locaux et représentants des

contribuables est à nouveau en cours, selon les modalités prévues par décret.

Les commissaires devraient être nommés avant le tout début du mois de juillet 2014. Les travaux effectifs des commissions départementales des valeurs locatives des locaux professionnels pourront ainsi débuter au début du mois de septembre 2014 par la remise des avant-projets départementaux par la DRFiP et se poursuivront au cours de l'année 2015.

Les premiers avis d'imposition sur des valeurs locatives révisées ne seront produits qu'à l'automne 2016.

Contact :

DRFiP : Direction Régionale des Finances Publiques - Gestion fiscale

Sonia SAVON - Directrice de pôle
05 96 59 06 51

sonia.savon@dgifp.finances.gouv.fr

DIFFUSION DES ARTS PLASTIQUES

ENTRETIENS RÉGIONAUX EN MARTINIQUE

À la demande du ministère de la Culture et de la Communication, les Entretiens nationaux des arts plastiques ont été déclinés en région. A la Martinique, c'est à la Direction des affaires culturelles qu'ils se sont déroulés les 19 et 20 septembre 2013 avec le concours de Philippe RÉGNIER, fondateur et directeur de la rédaction du Quotidien de l'Art, revue française en ligne consacrée à l'actualité artistique.

Compte-tenu du contexte régional en Martinique, le choix a été fait de se concentrer sur la diffusion des arts plastiques. L'objectif est de renforcer la présence de la création martiniquaise dans la Caraïbe, en France hexagonale et au niveau international, de développer des relais pour améliorer la circulation des artistes et des œuvres entre la Martinique et l'extérieur.

Trois problématiques principales ont été traitées :

- améliorer la diffusion de l'art en Martinique,
- améliorer l'exportation des artistes martiniquais,
- développer le marché de l'art en Martinique.



©Steeve BAURAS 3K projet, 2013
Artiste du Salon de Montrouge 2014



©Robert CHARLOTTE, Vyé lavi'w, 2013
Un des artistes inscrits dans le programme de visites de ZeroDeux

Contact :

DAC : Direction des Affaires Culturelles
Dominique BREBION - Conseillère pour les arts
plastiques et les musées
05 96 60 87 59 - 05 96 60 79 60
dominique.brebion@culture.gouv.fr

Au cours de ces deux journées de réflexion, il est ressorti que la Martinique possédait des atouts majeurs et bénéficiait d'un contexte actuel favorable à la dynamisation de sa scène artistique. En effet la scène internationale a évolué, le marché connaît notamment aujourd'hui un intérêt croissant pour la scène artistique extérieure au réseau traditionnel et occidental de l'art contemporain.

Il est toutefois nécessaire de professionnaliser le secteur afin d'atteindre un niveau international en termes d'organisation mais aussi de création artistique.

Trois mesures concrètes ont été mises en œuvre :

- la participation de Steeve BAURAS au Salon de Montrouge,
- la résidence en Martinique de deux critiques de la revue Zéro Deux début mai,
- la résidence en Martinique du critique André ROUILLÉ début juin.

Résolutions retenues par les professionnels réunis pour une mise en œuvre dès janvier 2014

1. Professionnaliser la scène artistique.

- Informer les artistes de la nécessité de leur inscription auprès de société d'auteur et/ou de la Maison des artistes.
- Inciter les artistes à avoir une production plus régulière au sein de leurs ateliers en organisant des visites d'atelier annuelles par des critiques ou commissaires d'exposition.
- Créer un réseau des acteurs de la diffusion des arts plastiques pour coordonner le secteur et jouer un rôle d'interface avec les collectivités locales et les instances publiques.
- Créer une année d'intégration professionnelle post-diplôme pour les étudiants du département Arts visuels.

2. Favoriser les échanges internationaux.

En Martinique :

- Mise en place de résidences de critiques.
- Mise en place de résidences de commissaires d'exposition.
- Mise en place de résidences d'artistes.
- Faciliter le transport des œuvres vers la Martinique en négociant la diminution des taxes et cautions douanières.

En dehors du territoire régional :

- Inciter et aider les artistes à quitter le territoire pour des résidences.
- Inciter et aider les étudiants en art à partir en échanges scolaires.

3. Soutenir la jeune création.

- Créer un Prix de la Jeune Création dont la dotation offrirait la possibilité d'un circuit de résidences et d'expositions, une publication, un accompagnement des lauréats.
- Mettre en place un partenariat avec le Salon de Montrouge et inciter les étudiants et jeunes artistes à y participer.

4. Renforcer le tissu de diffusion autour des artistes : le rôle des galeries, collectionneurs et critiques.

- Favoriser l'installation durable de galeries d'art et leur participation à des foires par l'usage des aides existantes et la mise en place d'aides nouvelles.
- Mettre en lumière le rôle des collectionneurs dans la diffusion des artistes par la création d'une association de collectionneurs.
- Inciter les critiques locaux à écrire et publier par la mise en place d'un partenariat avec une ou plusieurs revues spécialisées dans l'art de la Caraïbe.

5. Création d'un lieu de type centre d'art.



ÉPAVES HISTORIQUES

UNE ACTION INTERMINISTÉRIELLE POUR LES VALORISER

Une mission d'appui auprès du Département des Recherches Archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM), a été mise en place par la Direction de la Mer.

C'est grâce au baliseur « Pointe d'Enfer » armé par les Phares et Balises, qu'un sonar a pu être tracté dans la zone des épaves historiques de Saint-Pierre, découvertes il y a une trentaine d'années par l'équipe du Commandant COUSTEAU dont faisait partie notamment Albert FALCO décédé et Michel METERY.



Contact :

DM : Direction de la Mer

Olivier MORNET - Directeur

05 96 60 79 85

olivier.momet@developpement-durable.gouv.fr

Cette mission prospective qui a lieu en décembre 2013 s'inscrit dans une démarche coopérative et interministérielle destinée à mieux connaître le passé englouti de la Martinique.

INAUGURATION DU FORT SAINT-LOUIS

OUTIL D'INCITATION CULTURELLE : LE *PARCOURS DU PATRIMOINE*

Depuis plusieurs années, dans le cadre de son ouverture au public, le fort, partiellement classé au titre des Monuments historiques en 1973, fait l'objet de restaurations sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte en chef des Monuments historiques, Étienne PONCELET.

Entre 2000 et 2013, **700 000 € en moyenne ont été consacrés chaque année** à ces travaux dans le cadre d'un protocole Culture-Défense.

Ils ont permis la réhabilitation du Pavillon Aycard, de la batterie du Grand Cavalier et du pavillon Delacoste, la mise en sécurité du parcours de visite et la restauration d'une partie de la courtine et de plusieurs bastions.

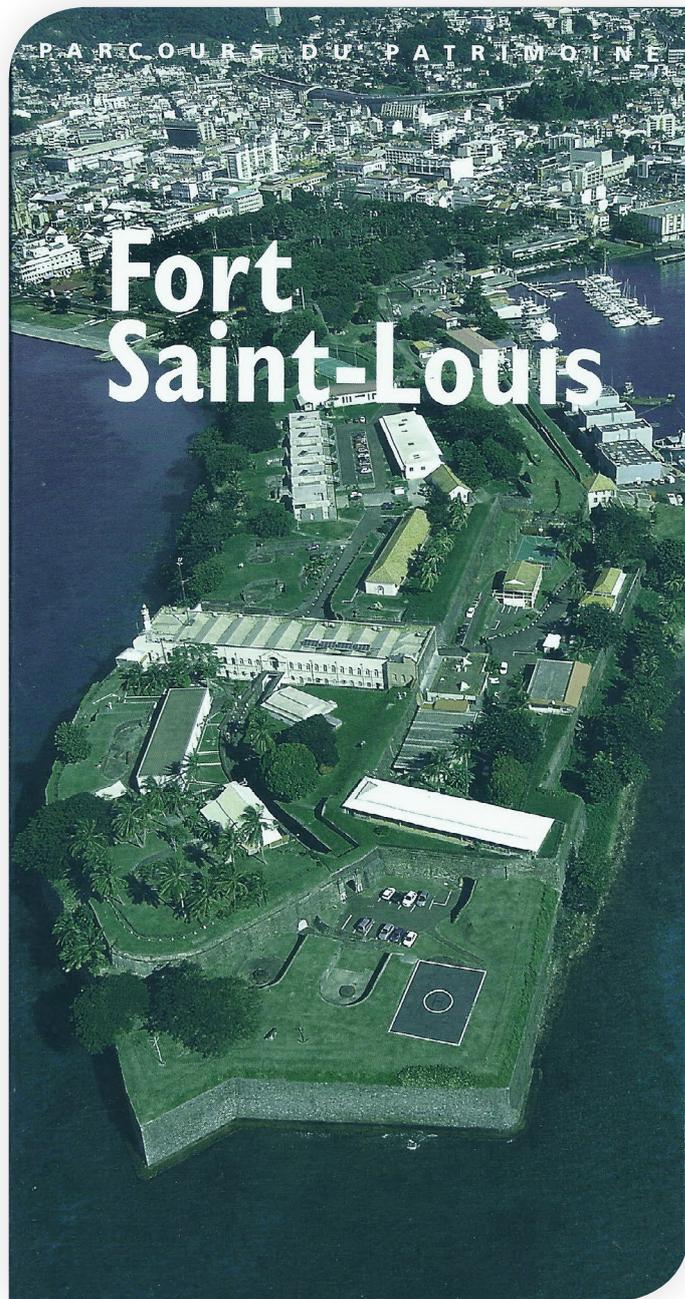
Ces travaux ont surtout permis **l'ouverture au public de l'édifice le 10 juillet**, inaugurée par Georges BOSSELUT (commandant supérieur des Forces Armées aux Antilles), en présence de Fabrice MORIO (directeur des Affaires Culturelles), Serge LETCHIMY (président du Conseil Général), Karine ROY CAMILLE (présidente du Comité Martiniquais du Tourisme) et de Didier LAGUERRE (le maire de la ville).

Sous la direction d'Annie NOË-DUFOUR, conservatrice régionale de l'archéologie, et avec le soutien de la Direction des Affaires Culturelles (DAC) de la Martinique est paru un nouvel ouvrage dédié au fort Saint-Louis dans la collection des *Parcours du Patrimoine* réalisé par HC Éditions.

Conçu comme un **outil d'incitation au tourisme culturel**, ce **Parcours du Patrimoine**, invite à **découvrir un édifice majeur de la Martinique**. Largement illustrée, cette publication est destinée à servir de guide de visite à l'usage du public le plus vaste. Il est d'ailleurs proposé à la vente sur place sous la responsabilité de l'Office de tourisme de Fort-de-France.

Ce Parcours du patrimoine compte 80 pages. De format pratique à emporter (110 x 225, il est illustré de 74 photographies, cartes et plans. Sa couverture à rabats comporte un plan de l'édifice pour aider à se repérer en cours de visite. Les textes se répartissent entre une présentation historique et un parcours de visite.

La collection des Parcours du Patrimoine est destinée à accompagner la découverte d'un patrimoine méconnu : commune, quartier, ville, monument, mais aussi œuvre d'un architecte ou résultats de recherches menées sur un thème.



*Auteurs : Geneviève LÉTI, agrégée et docteur en histoire.
Léo ELIZABETH, agrégé et docteur en histoire.
Jonhattan VIDAL, diplômé de l'École du Louvre.*

Tirage : 2 000 exemplaires

Lieu de diffusion en Martinique : librairies, supermarchés, aéroport...

Déjà paru : L'habitation Clément.

*A paraître : Louis CAILLAT, un architecte moderniste en Martinique
Halles et marchés de Martinique
Cimetière de Martinique*

Contact :

DAC : Direction des Affaires Culturelles
Service transversal de l'architecture et du patrimoine

Christophe BOUREL LE GUILLOUX - Architecte des bâtiments de France / Architecte urbaniste de l'État
05 96 60 79 66

christophe.bourel-leguilloux@culture.gouv.fr

CENTENAIRE DE LA 1^{ÈRE} GUERRE

PRÉSENTATION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Le comité départemental de pilotage de la Mission du centenaire a été installé le 22 mars 2013 pour préparer à l'échelon local le programme commémoratif du centenaire de la Première Guerre mondiale. La présidence assurée par le Préfet de la Martinique assure la participation de nombreux acteurs.

Ce comité est composé des services de l'État, des collectivités, d'association et de personnes qualifiées (Préfecture et sous-préfectures du Marin et de Trinité, Conseil général, Défense, Culture et Communication, Archives départementales, Direction départementale de la sécurité publique et gendarmerie, Enseignement supérieur et Recherche, Éducation nationale), de membres du Centre régional de documentation pédagogique et de l'Office départemental des anciens combattants et victimes de guerre et des présidents de deux associations départementales («Le poilu de Martinique» et «Histoire militaire de la Martinique»). Sa présidence est assurée par le Préfet de la Martinique.

Le comité a 3 missions :

- **Organiser et coordonner** de 2014 à 2018, les temps forts du programme commémoratif.
- **Accompagner les initiatives martiniquaises** en proposant les projets les plus méritants au «label centenaire» national et en organisant un programme des manifestations.
- **Informers le grand public** sur le Centenaire, en assurant la communication sur les manifestations et diffusant les connaissances sur la Grande Guerre, notamment **par un portail de ressources numériques**.

Le comité de labellisation de la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale, après avis de son conseil scientifique, a étudié les candidatures transmises par le comité départemental du Centenaire de la Martinique. Il a attribué le label « Centenaire» aux cinq projets du département:

- «**Lancement d'un e-parcours** » du CRDP (Centre Régional de Documentation Pédagogique),
- «**Le poilu de la Martinique**» de l'Association Le Poilu de la Martinique,
- «**La Martinique et la première guerre mondiale en 100 questions/réponses**» de Orphie Editions,
- «**Anatole dans la tourmente**» de Les Berlick,
- «**La grande guerre et l'industrie du rhum**» du Musée du Conseil Régional.

L'ensemble des structures retenues ont été informées par le préfet de la décision du comité de labellisation. Désormais, le label du centenaire pourra figurer sur leurs supports de

14 Mission 18
CENTENAIRE

Outre-Mer (DROM/COM)



PAYS BELLIGÉRANTS

**Conflits pouvoir politique / pouvoir militaire, l'exemple de Tahiti
(août-décembre 1914)**

communication.

Le premier projet labellisé fut présenté par le CRDP (Centre Régional de Documentation Pédagogique) et consiste en l'élaboration d'une plateforme électronique comportant notamment un e-parcours à visée pédagogique.

Cet outil numérique en ligne permettra de connaître les aspects sociaux, économiques et historiques de la Martinique durant la période de la première guerre mondiale, tout en valorisant la connaissance et l'implication des hommes dans cette guerre.

Un personnage (un enfant) est mis en scène et raconte les souvenirs de son frère parti se battre en France.

A travers ce récit les utilisateurs pourront appréhender le contexte international, national et local de ce conflit. Les conditions de vie à la Martinique, le retour des soldats et les conséquences du conflit seront abordés.

Pour vivre, découvrir et comprendre le Centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale, consulter le [site centenaire.org](http://site.centenaire.org).

Contact :

Préfecture de la Martinique
Cabinet du Préfet
Albert HOLL - Directeur de cabinet adjoint
05 96 39 38 03
albert.holl@martinique.pref.gouv.fr

SÉCURITÉ CIVILE

Dispositif ORSEC : prévention des risques et gestion des crises

En ce début d'année 2014, de nouveaux outils de prévention des risques et de gestion des crises ont été mis au point par les services de l'État :

- En matière d'**information préventive des populations**, le Préfet a validé le dossier départemental des risques majeurs révisé, la dernière version datant de 1997. Ce document dresse un état des lieux exhaustif des risques majeurs présents en Martinique. Il intègre notamment des éléments de retour d'expérience.
- En matière d'**organisation de la réponse des pouvoirs publics face aux crises**, le Préfet a validé les nouvelles dispositions générales du dispositif « ORSEC » (Organisation de la Réponse en matière de Sécurité Civile).

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), une meilleure connaissance du risque.

• Un droit à l'information

Le code de l'environnement (art L125-2) reconnaît un droit à l'information du citoyen sur les risques majeurs auxquels il est exposé. Ce droit lui permet de connaître les conséquences prévisibles des risques, les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.

Il s'agit d'inciter le citoyen à un comportement plus responsable afin de se préparer et de se protéger en cas de catastrophe.

• Élaboration du document et déclinaison locale

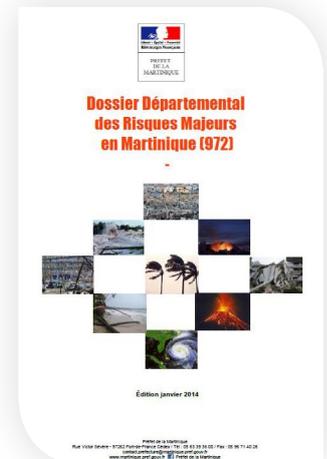
Le DDRM a été élaboré par le Préfet avec le concours de l'ensemble des experts du risque : DEAL, ARS, OVSM, Météo-France, BRGM, etc.

A partir des connaissances disponibles, il dresse un inventaire des risques majeurs présents sur le territoire, d'origine naturelle et technologique. Cette nouvelle version se recentre sur la notion de risque majeur et intègre désormais le risque tsunami et de nombreux éléments de retours d'expérience.

En Martinique, il couvre les 34 communes et chaque maire a l'obligation, sur la base des éléments du DDRM, de réaliser un DICRIM, document d'information communal sur les risques majeurs.

Contact :

Préfecture de la Martinique
Service Interministériel de Protection Civile
Arianne COUDERT - Gestionnaire - Section planification
05 96 39 36 40
sidpc@martinique.pref.gouv.fr



[Télécharger le fichier pdf](#)

Le dispositif ORSEC, une organisation permanente et unique de la crise. « La colonne vertébrale » de la planification en matière de sécurité civile

• Cadre juridique

- Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile codifiée
- Décrets d'application n°2005-1157 plan ORSEC, et autres décrets relatifs au PCS (plan communal de sauvegarde) et PPI (plan particulier d'intervention).
- Refonte de la doctrine de la planification des secours

• Une nouvelle philosophie

La planification ORSEC se fonde sur le DDRM qui répertorie l'ensemble des risques. Ce dispositif a pour objet de secourir les personnes, de protéger les biens et l'environnement en situation d'urgence, au-delà du niveau de réponse courant ou quotidien des services. Il met en place une organisation permanente et unique chargée de gérer toutes les situations d'urgence avec l'appui des tous les acteurs de la sécurité civile (publics et privés), sous l'autorité du Préfet.

Ce document évolutif comprend des dispositions générales (DG) / modes d'action et des dispositions spécifiques (DS).

- Les DG forment la « colonne vertébrale » du dispositif, applicable à tout type de crise. Elles fixent l'organisation départementale de la gestion de crise, la chaîne de commandement, les modalités d'alerte, etc. Ces DG ont été validées par arrêté préfectoral, le 3 janvier 2014.

- Les DS forment une « boîte à outils » intégrant des éléments spécifiques aux risques particuliers. Il s'agit des différents plans ORSEC spécifiques en fonction des risques (ORSEC cyclone, ORSEC carburants, etc.).

LES INSPECTEURS DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES

UN MÉTIER AU SERVICE DES FILIÈRES MARITIMES ET DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Sur le littoral, les inspecteurs de la sécurité des navires exercent leur métier au sein de la Direction de la mer et plus particulièrement du centre de sécurité des navires compétent sur l'ensemble Antilles Guyane. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des armateurs, des chantiers de construction navale, des plaisanciers et des équipages professionnels en cette matière.

Dans quelle cadre exercent-ils leur métier ?

Ils interviennent lors de la mise en service des navires, (étude des plans ou suivi des dossiers transmis aux commissions d'études compétentes) lors des visites périodiques (souvent annuelles) des visites de franc-bord (visite de la coque) ou en cas de modifications des navires.

En quoi consiste exactement ce métier ?

Au nombre de 7 (un en Guyane, trois en Guadeloupe, trois en Martinique), les Inspecteurs vérifient la conformité des navires aux règlements en vigueur, qu'ils s'agisse de navires de pêche, des navires marchands ou des yachts utilisés à des fins commerciales.

Quelle est l'origine de tous ces textes ?

La première loi moderne sur la sécurité des navires date de 1907. Mais très vite, la nature internationale du trafic maritime impose la nécessité d'instaurer des règles uniformes de sécurité s'appliquant à tous les navires. Aussi nos règlements reprennent-ils les conventions internationales qui sont négociés au sein de l'Organisation maritime internationale dont le siège est à Londres. Ces conventions s'appliquent sur les grands navires, ou s'en inspirent pour les plus petits. La convention la plus célèbre est la convention SOLAS, (safety of life at sea) dont la première version date de 1929.

A cette convention s'ajoute celle émanant de l'Organisation internationale du travail et qui concerne le travail maritime (MLC 2006). En application de cette convention, tous les navires de plus de 500 UMS sous pavillon français et escalant à Fort-de-France ont été certifiés suite à des visites initiales réalisées par les inspecteurs de la sécurité des navires.

N'y-a-t-il pas une réglementation européenne ?

Le traité de Maastricht a consacré la compétence de l'Europe en matière de sécurité des navires, et de nombreux textes ont vu le jour depuis, qui traitent des navires à passagers, (rouliers ou non) des navires de pêche, des équipements marins, du contrôle des navires étrangers etc. Après les désastres écologiques provoqués par certains naufrages (les pétroliers Erika en 1999 et Prestige en 2009) ou d'autres ayant provoqué des tragédies humaines (naufrage du ferry Estonia en 1994 en mer Baltique), la réglementation européenne s'est voulu plus contraignante tout en garantissant des conditions de transport plus sûres.



Que font les inspecteurs à bord et quels sont leurs pouvoirs ?

Qu'ils s'agisse de grands navires de croisière, de cargos, de pétroliers ou de navires de taille plus modeste (les navires à passagers de la Baie de Fort-de-France), ils vérifient la conformité aux règlements, dans des domaines très divers tels que la sécurité de la construction, la stabilité, la lutte contre l'incendie, les installations de sauvetage, de radiocommunications, la sécurité de la navigation, la sécurité du chargement, le transport des marchandises dangereuses, l'habitabilité, etc... A l'issue de la visite, ils rédigent un procès verbal de visite et délivrent les titres de sécurité du navire. En cas de non respect, ils peuvent prononcer la détention d'un navire (immobilisation à quai jusqu'à ce que soient réalisées les réparations) ou le bannissement (le navire ne peut plus revenir dans le port d'accueil).

Y-a-t-il des spécificités dans la Caraïbe ?

Les contrôles des navires étrangers sont traités dans le cadre d'un accord spécifique nommé Mémoire d'Entente sur le contrôle par l'État du port des Caraïbes. Les pays adhérents, dont la France depuis juillet 2013, s'attachent à contrôler les navires en escale dans leurs ports d'une manière aussi harmonisée que possible.

Les inspecteurs du CSN Antilles Guyane s'attachent à entretenir des liens directs avec leurs homologues étrangers des États voisins (Sainte Lucie en particulier) pour parfaire les contrôles exercés sur les navires proposant le transport de personnes ou de marchandises.

Contact :

DM : Direction de la Mer
Olivier MORNET - Directeur
05 96 60 79 85
olivier.mornet@developpement-durable.gouv.fr

ARRIVÉES



**François
DE KEREVER**

Sous-préfet,
Directeur de cabinet



**Albert
HOLL**

Directeur de cabinet adjoint



**Imed
BENTALEB**

Sous-préfet, Secrétaire général
adjoint à la cohésion sociale



**Jean-Jacques
NARAYANINSAMY**

Sous-préfet du Marin



**Bernard
RABATEL**

Procureur général



**Jacques
HELPIN**

Directeur de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



**Eric
EUDES**

Directeur départemental
adjoint de la sécurité publique



**Fabrice
MORIO**

Directeur des affaires
culturelles



**Marie-Claude
DERNÉ**

Commissaire au
développement productif

DÉPARTS



**Matthieu
GARRIGUE-GUYONNAUD**

Sous-préfet, Directeur de cabinet



**Corinne
BLANCHOT PROSPER**

Sous-préfète, Secrétaire général
adjoint à la cohésion sociale



**Martine
CHONG-WA NUMÉRIC**

Directrice générale de Pôle Emploi
Martinique



**Sabine
HOFFERER**

Directrice de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



**Reine
PRAT**

Directrice des affaires
culturelles



**Jean-Michel
BOVIN**

Directeur de la sécurité
de l'aviation civile
Antilles-Guyane



**Sarah
FINKELSTEIN**

Stagiaire ENA auprès
du préfet

2014

- **2 juillet :**
Formation et sensibilisation au risque cyclonique à l'Atrium organisée par la Préfecture et Météo France.
- **4 juillet :**
Résultats du BAC 1^{er} groupe.
- **du 7 au 18 juillet et du 25 au 29 août :**
Opération « École ouverte », permettant d'accueillir des jeunes ne partant pas en vacances, dans les collèges de Basse-Pointe, du Carbet, Trianon, Place d'Armes 2, Eda-Pierre, Constant Le Ray, Robert 3, Paul Symphor, Belle Etoile, Saldes, de Morne des Esses, Louis Delgrès, Jacqueline Julius et Joseph Lagrosillière.
- **8 et 9 juillet :**
Résultats du BAC 2^{ème} groupe.
- **9 juillet :**
Résultats du diplôme national du brevet.
- **9 et 10 juillet :**
Remises du prix de l'éducation et du prix de la légion d'honneur, récompensant les élèves méritants.
- **14 juillet :**
Fête nationale.
- **2 septembre :**
Rentrée 2014-2015.
- **11 septembre :**
Journée « rentrée scolaire enseignement agricole » organisée par la DAAF (Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt).
- **20 et 21 septembre :**
Les « Journées européennes du patrimoine » organisées par la DAC (Direction des Affaires Culturelles), partenaire sur le thème du 1% artistique et de la fête de la science (organisation Carbet des sciences).
- **21 au 26 septembre :**
Atelier UNESCO organisé par le MEDDE (Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie) avec l'appui de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) et de l'ABFPM (Association des Biens Français du Patrimoine Mondial).

